



a) Nouvelles du cahier des charges (CC) des éducateurs

Le mandat du secrétariat général (SG) précisait 3 éducateurs pour représenter l'ensemble de la fonction.

La commission du personnel (CP) avec les syndicats ont demandé la présence aussi de représentants syndicaux du SIT, SSP et SPG, soit Françoise, Pablo et Laurent. Refus de la direction (DGOMP).

Finalement, comme compromis, on en est à 6 éducateurs (pas de représentants syndicaux) avec soumissions régulières des travaux à la CP et aux 3 syndicats. On attend donc des nouvelles de la SG et de la DGOMP pour la suite des travaux. Le compromis est accepté et les travaux devraient pouvoir commencer bientôt. A signaler que la CP fait un travail de récolte d'avis des éducateurs dans tous les lieux, sur la charge d'éducatrice et d'éducateur à l'OMP. Travail important qui devrait donner une bonne image, complète de la fonction.

b) Nouvelles du CC du responsable pédagogique

3 à 4 regroupements en phase pilote : Mail, Lignon, Onex-Parc et Bellavista

Pas de nouvelles de la DGOMP et pas de convocation du groupe de suivi. Les responsables pédagogiques (RP) se sont vus avec les DOP (Garcia + Carola), mais on ne sait pas quand ? Est-ce ce sera le même CC du RP regroupement et du RP CMP ?

On est au courant de rien ! Quels sont les moyens de résistance ? Avec un minimum d'alliances ! Il faut exiger un échéancier et plus d'infos....

A relancer lors de notre prochaine rencontre avec la DGOMP (le 13 mai).

c) B5.10.04 – Règlement du statut du corps enseignant (LV + OB)

Lors d'une séance open end, la SPG a obtenu:

- l'inscription du principe de l'annualisation du temps de travail sans rien modifier aux pratiques des gens par rapport aux vacances: 5 semaines de vacances à prendre librement sur le temps des vacances scolaires; le reste du temps des congés scolaires, l'enseignant-e organise son temps de travail comme il veut, et il récupère le trop travailler pendant les semaines d'enseignement.

- pas de formation continue sur les vacances pour tous les enseignants; il y avait la velleité de la part de la DGEP d'inscrire le principe de pouvoir convoquer les enseignants dans la semaine précédant la rentrée d'août pour du recyclage. Cela n'a pas été concrétisé dans le règlement. Reste la possibilité pour les direction de pouvoir faire des convocation par l'autorité pour organiser la rentrée (concerne particulièrement les EPP pour leurs premières séances de rentrée avec la présentation de l'institution).

- pour l'OMP, on a obtenu la non inscription des 34 heures pleines de 60 min, pour un plein temps d'enseignement face aux élèves, contrairement à l'enseignement ordinaire qui n'a que 24 heures de présence face aux élèves. Les enseignants de regroupements

ont la même formulation que les enseignants ordinaires (24 heures de présence dans l'établissement pour la prise en charge de l'élève) et pour les CMP, les horaires seront définis par voie de directives internes négociées avec les représentants du personnel.

- pour l'OMP, on a obtenu le retrait de la possibilité de convoquer les enseignants pour une séance de travail dans la première semaine de juillet. Voulu par la DGOMP, cet article a été rayé par le conseiller d'Etat himself!

d) Echos du terrain

Sans en informer les concernés, soit le corps enseignant, le terme de « classes spécialisées » a été remplacé par « classes intégrées ».

e) Fixer l'odj du 13 mai et 3 juin avec la DGOMP:

- groupe de suivi du CC du resp. péd. : suivi, échéancier, ...
- demande d'infos sur l'état du dossier des EFP
- discussion sur la surcharge administrative et groupe de rationalisation des documents
- suivi de DIAM's
- école inclusive: comment va se développer le concept cantonal de l'école inclusive? Etat du dossier?
- le mercredi matin